



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absence : Mme Lorraine Doucet-Dion      Conseillère      siège no 2

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel, directrice générale.

Présence de 1 personne dans la salle.

### 1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019
4. États financiers février 2019
5. Dépenses mars 2019
6. Correspondances
  - 6.1 Tourisme Abitibi-Témiscamingue
  - 6.2 Ministère des Forêts
  - 6.3 Système d'alerte à la population
  - 6.4 Préparation crue printanière
  - 6.5 Relais pour la vie
  - 6.6 Carrefour Action municipale « On jase-tu? »
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Remboursement TVQ 9 787.01\$
  - 8.2 Adhésion FQM 948.98\$
  - 8.3 Assurances cyberrisques
  - 8.4 Comité de recrutement pour emploi journalier
  - 8.5 Deloitte facture progressive 6 000\$
  - 8.6 Entente inspecteur
  - 8.7 Recyc Québec remb. 7 244.95\$
  - 8.8 Autorisation formation inspecteur milieux humides
9. Lots
  - 9.1 Payer 5 586.55 à la MRC pour travaux de 2016 Fonds 16-05
  - 9.2 Demande révision cadastrale
  - 9.3 PADF Groupement forestier
  - 9.4 Demande prolongation règlement schéma d'aménagement à la ministre au 30-06-2021
10. Chemins
  - 10.1 Soumission abat-poussière
11. Sécurité
  - 11.1 Ville de Duparquet entente pompiers 1<sup>er</sup> versement 9 725.13\$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 12. Divers

- 12.1 Dépôt projet don Hécla 1 000\$
- 12.2 Plan d'action mise à jour
- 12.3 Avis dissolution au registraire journal 86.23\$
- 12.4 Garde corps bord de l'eau
- 12.5 Distribution d'arbres 19 mai à 10 h à Média poste
- 12.6 Adhésion à Loisirs et Sports 90\$ + tx

### 13. Dossiers en suspend

- 13.1 Halte routière remorque info

### 14. Invitations

- 14.1 Action Santé 14 mi de 9 h à midi Aréna salle de conférence
- 14.2 UQAT table des chefs à 16 hrs le 11 avril 2019
- 14.3 Club nautique 27 mars à 20 hrs salle de conférence SADC

### 15. Varia

### 16. Dates prochaines réunions

- Séance de travail le 29 avril à 18 h 30
- Séance régulière le 6 mai à 19 h 30

### 17. Période de questions

### 18. Ajournement de l'assemblée

### Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-04-55

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

### 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

2019-04-056

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 4 mars 2019 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉ

### 4. États financiers de février 2019

Des revenus de 29,399.93\$ et des dépenses de 146,952.96\$ ont été enregistrés pour février 2019, pour un solde au livre au 28 février 2019 de 263,607.63\$.

### 5. Dépenses de mars 2019

2019-04-057

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	4 337.05\$
la rémunération des élus :	1 736.20\$
les dépenses de février :	4 777.18\$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

les dépenses faites par paiement préautorisé : 872.06\$  
Remises gouvernementales de janvier et février 1 777.08\$

le tout représentant un total de 13 499.57\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

### 6. Correspondances

6.1 Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Invitation le 25 avril pour une nouvelle vision de l'accueil des visiteurs.

6.2 Ministère des Forêts

Résumé de l'inventaire des observations du boisé de la municipalité.

6.3 Système d'alerte à la population

Une compagnie de service de système d'alerte à la population nous informe de leurs équipements, cependant nous ne sommes pas tenus d'avoir ces équipements selon l'article 194 du code de la sécurité civile.

6.4 Préparation crue printanière

Infos sur les crues printanières et la façon de faire des digues de sacs de sable.

6.5 Relais pour la vie

La société canadienne du cancer organise son relais pour la vie le 31 mai prochain à la Cité étudiante Polyno.

6.6 Carrefour Action municipale « On jase-tu? »

Samedi 4 mai grand rassemblement intergénérationnel au Québec. Les municipalités faisant partie de MADA sont interpellées afin d'offrir un café, d'organiser des jeux de société pour l'occasion.

### 7. Période de questions

### 8. Comptabilité & employés

8.1 Remboursement TVQ 9,787.01\$

Info. Remboursement de la TVQ pour l'année 2018 au montant de 9,787.01\$.

8.2 Adhésion FOM 948.98\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE notre adhésion soit payée à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 948.98\$ + taxes;

ADOPTÉ

2019-04-058



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 8.3 Assurances cyberrisques

La Mutuelle des Municipalités nous suggère une assurance cyberrisques au coût de 500.00\$ par année. Le conseil propose plutôt l'achat de disques durs externes.

### 8.4 Comité de recrutement pour emploi journalier

ATTENDU QUE nous devons remplacer notre journalier puisque celui-ci part à la retraite cette année;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon, la conseillère Mme Line Giasson et le conseiller M. François Cloutier soient nommés pour faire partie du comité de sélection pour l'engagement de notre nouvel employé;

ADOPTÉ

### 8.5 Deloitte facture progressive 6 000\$ + tx

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture de Deloitte soit défrayée au montant de 6000.00\$ + taxes;

ADOPTÉ

### 8.6 Entente inspecteur

À suivre

### 8.7 Recyc Québec remb. 7 244.95\$

Nous avons reçu un montant de 7,244.95\$ de Recyc Québec pour l'année 2017.

### 8.8 Autorisation formation inspecteur milieux humides

ATTENDU QUE notre inspecteur est allé suivre la formation sur les milieux humides;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de formation soient remboursés à la municipalité de Clerval au montant de 120.79\$

ADOPTÉ

2019-04-059

2019-04-060

2019-04-061

# Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution  
ou annotation

2019-04-062

## 9. Lots

### 9.1 Payer 5 586.55\$ à la MRC pour travaux de 2016, Fonds 16-05

ATTENDU QUE nous devons remettre notre part de 10% à la MRC d'Abitibi-Ouest pour des travaux en forêts autorisés par le Fonds 16-05;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 5,586.55\$ soit remboursé à la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

### 9.2 Demande révision cadastrale

À suivre.

### 9.3 PADF Groupement Forestier APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est :

- Travaux d'aménagement forestier et
- Travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU QUE les activités prévues sont :

- Reboisement de plans
- Dégagement de plantation
- Gravelage
- Scarifage
- Mise en forme

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur est favorable à ce projet;



N° de résolution  
ou annotation

2019-04-063

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'APPUYER le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser la directrice-générale Mme Lucie Gravel à signer la documentation relative au projet.

### ADOPTÉ

#### 9.4 Demande prolongation règlement schéma d'aménagement à la Ministre au 30-06-2021

#### Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 3 décembre 2018 avec l'adoption de la résolution numéro 2018-12-331;

ATTENDU QU' il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2019-04-064

ATTENDU QU' il y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'au 30 juin 2021 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ

### 10. Chemins

#### 10.1 Soumission Abat-poussière

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées pour l'épandage d'abat-poussière pour l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le contrat pour l'épandage d'abat-poussière soit donné à Marcel Baril pour 45 000 litres de calcium liquide à 0.3900\$ du litre pour un montant de 17,550.00\$ avant taxes;

ADOPTÉ

### 11. Sécurité

#### 11.1 Ville de Duparquet entente pompiers 1<sup>er</sup> versement 9 725.13\$

ATTENDU QUE nous avons négocié un prolongement de notre entente avec la brigade de pompiers de la Ville de Duparquet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE verser le 1<sup>er</sup> paiement à la Ville de Duparquet soit un montant de 9,725.13\$;

ADOPTÉ

2019-04-065

2019-04-066



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 12. Divers

#### 12.1 Dépôt projet don Hécla 1 000\$

Info. Mme la directrice a présenté un projet pour améliorer le parc des petits-rapides.

#### 12.2 Plan d'action mise à jour

ATTENDU QUE notre plan d'action est dû pour être remis à jour;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

nous ajoutions à notre plan :

1.2.5 Refaire l'escalier qui descend au bord de l'eau.

1.2.6 Aménagement garde-corps près des Rapides

QUE

les actions qui ont été complétées ou qui ne seront pas entreprises soient éliminées de notre plan d'action;

ADOPTÉ

#### 12.3 Avis de dissolution au registraire journal « 86.23\$ »

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

les frais de dissolution au registraire pour le journal local au montant de 86.25\$ soit repayé au comité de développement;

ADOPTÉ

#### 12.4 Garde de corps bord de l'eau

Info. M. François Cloutier conseiller apporte des propositions pour sécuriser l'accès pour les Rapides.

#### 12.5 Distribution d'arbres 19 mai à 10 heures

M. le maire Alain Gagnon va s'occuper de la distribution des arbres le 19 mai à compter de 10 heures et jusqu'à épuisement des arbres.

#### 12.6 Adhésion à Loisirs et Sports 90\$ + tx

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

la municipalité adhère à nouveau à Loisirs et Sports pour l'année 2019 au coût de 90.00\$ + taxes;

2019-04-067

2019-04-068

2019-04-069





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ

### 13. Dossiers en suspend

#### 13.1 Halte routière remorque

Infos. Fabrication de remorque à l'automne par le groupe de soudure à la Polyno, pour installer en-dessous de notre bâtiment d'accueil.

### 14. Invitations

#### 14.1 Action santé 14 mai de 9 hres à midi Aréna salle de conférences

2019-04-070

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'AUTORISER le maire M. Alain Gagnon à assister à la rencontre du 14 mai de 9 heures à midi à l'Aréna Nicol Auto, salle de conférence;

QUE ces frais de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ

#### 14.2 UQAT table des chefs à 16 hrs le 11 avril 2019

2019-04-071

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon ou le pro-maire M. François Cloutier soit autorisé à participer à la rencontre qui aura lieu le 11 avril à la Table des chefs à la Polyno dans le cadre du 35<sup>E</sup> anniversaire de l'UQAT en Abitibi-Témiscamingue;

QUE les frais de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ

#### 14.3 Club nautique 27 mars à 20 hrs salle de conférence SADC

2019-04-072

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit autorisé à assister à la rencontre du Club nautique le 27 mars à 20 heures à la salle de conférence de la SADC;

QUE les frais de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 15. Varia

### 16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 29 avril à 18 h 30

Séance régulière le 6 mai à 19 h 30

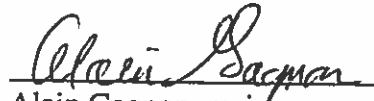
### 17. Période de questions

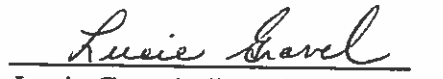
### 18. Ajournement de l'assemblée

2019-04-073

Mme Line Giasson propose l'ajournement de l'assemblée. Il est 21.05 heures.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Lucie Gravel, directrice générale